

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TIP TOP COROFLAKE C

Art.-No.

590 0758, 590 0772

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Enduit déposé par pulvérisation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH
Rue: Heuweg 4
Lieu: D-06886 Wittenberg
Téléphone: +49(0)3491/635-50
Téléfax: +49(0)3491/635-552
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange conformément au 1272/2008/CE

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité pour la reproduction: Repr. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 1

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Susceptible de nuire au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Styrène

Acide méthacrylique

Méthanol

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.



H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P260 Ne pas respirer vapeurs.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P405 Garder sous clef.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt, [3-(Triméthoxysilyl)propyl]-éthylènediamine, dérivés N-[(vinylphényl)méthylés], chlorhydrates. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Résine époxy vinylester en styrène

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
100-42-5	Styrène			20 - 35 %
	202-851-5	601-026-00-0	01-2119457861-32	
	Flam. Liq. 3, Repr. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 1, Asp. Tox. 1; H226 H361d H332 H315 H319 H335 H372 H304			
79-41-4	Acide méthacrylique			< 5 %
	201-204-4	607-088-00-5	01-2119463884-26	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, STOT SE 3; H302 H312 H332 H314 H335			
136-52-7	Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt			< 1 %
	205-250-6		01-2119524678-29	
	Repr. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H361f H317 H400 H410			
67-56-1	Méthanol			< 1 %
	200-659-6	603-001-00-X	01-2119433307-44	
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1; H225 H301 H311 H331 H370			
75-57-0	Chlorure de tetraméthylammonium			< 1 %
	200-880-8		01-2119970924-26	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Irrit. 2, STOT SE 1, Aquatic Chronic 2; H300 H311 H315 H370 H411			
171869-89-9	[3-(Triméthoxysilyl)propyl]-éthylènediamine, dérivés N-[(vinylphényl)méthylés], chlorhydrates			< 1 %
	Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H318 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.



SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

Appeler aussitôt un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Consulter immédiatement un médecin (ophtalmologue).

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler aussitôt un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif par inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (l'oreille / auditive)

Susceptible de nuire au fœtus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde et dioxyde de carbone

Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle



6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Mettre les personnes en sûreté.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Ne pas fumer.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Eviter les températures supérieures à 50°C.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec:

Oxydants., Halogénures métalliques, Peroxydes

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Enduit déposé par pulvérisation

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
79-41-4	Acide méthacrylique	20	70		VME (8 h)	
67-56-1	Méthanol	200	260		VME (8 h)	
		1000	1300		VLE (15 min)	
100-42-5	Styrène	50	215		VME (8 h)	



Valeurs limites biologiques

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-56-1	Méthanol; Alcool méthylique	Méthanol	15 mg/l	Urine	en fin de poste
100-42-5	Styrène	Styrène	20 µg/l	Sang veineux	avant le début du poste

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/coton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Veillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous :

<http://bestglove.com/site/chemrest/>

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

Tablier résistant aux solvants. □ (EN 467).

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide visqueux

Couleur: Noir

Odeur: Styrénique

Modification d'état

Point d'éclair: 35 °C

Limite inférieure d'explosivité: 1,1 vol. %

Limite supérieure d'explosivité:

Température d'inflammation: 490 °C

Pression de vapeur:

(à 20 °C) 6 hPa

Densité: 1,16 - 1,24 g/cm³

Hydrosolubilité: Non miscible

(à 20 °C)

Viscosité dynamique: 2000 - 2500 mPa·s

(à 25 °C)

Viscosité cinématique: > 20,5 mm²/s

(à 40 °C)



Durée d'écoulement:

> 60 s

Coupe Ford n 6

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

Réagit au contact des peroxydes.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

Eviter les températures supérieures à 50°C.

Polymérisation avec dégagement de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants., Halogénures métalliques, Peroxydes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

Monoxyde et dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Absence de données toxicologiques.

Styrène

DL50/orale/rat: 5000 mg/kg

DL50/cutanée/rat: > 2000 mg/kg

CL50/inhalatif/rat: 11,8 mg/l/4h



N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
100-42-5	Styrène				
	par voie orale	DL50	2650 mg/kg	Ratte	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	12 mg/l	Ratte	
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
79-41-4	Acide méthacrylique				
	par voie orale	ATE	500 mg/kg		
	dermique	ATE	1100 mg/kg		
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
67-56-1	Méthanol				
	par voie orale	DL50	5630 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	15800 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	83,9 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE	0,5 mg/l		
75-57-0	Chlorure de tétraméthylammonium				
	par voie orale	ATE	5 mg/kg		
	dermique	ATE	300 mg/kg		

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Styrène), (Acide méthacrylique)

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Styrène)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus. (Styrène)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Expériences tirées de la pratique**Observation diverses**

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes susceptibles.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Styrène

CL50/Pimephales promelas/96 h = 4,02 mg/kg

CE50/Daphnia magna/48 h = 4,7 mg/kg

CE50/Pseudokirchneriella subcapitata/72 h > 4,9 mg/kg



N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
100-42-5	Styrène					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	0,72 mg/l	96 h	Algen	
67-56-1	Méthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	24000 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3290 mg/l	48 h		

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
100-42-5	Styrène	3,05

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

Produit toxique pour les poissons et les organismes dont ils se nourrissent.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

Code d'élimination des déchets-Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:** UN 1866**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** Résine en solution**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

TIP TOP COROFLAKE C

Date de révision: 01.10.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1043



14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

Quantité dégagee:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

30

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Matière visqueuse - exemptée si transportée dans des récipients d'une capacité jusqu'à 450 L (sous-alinéa 2.2.3.1.5 ADR)

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

UN 1866

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Résine en solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

Quantité dégagee:

E1

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Matière visqueuse - exemptée si transportée dans des récipients d'une capacité jusqu'à 450 L (sous-alinéa 2.2.3.1.5 ADN)

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

UN 1866

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Resin solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Marine polluant:

No

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

Quantité dégagee:

E1

EmS:

F-E, S-E

Autres informations utiles (Transport maritime)

Matière visqueuse - exemptée si transportée dans des récipients d'une capacité jusqu'à 30 L (sous-alinéa 2.3.2.5 IMDG Code)

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:

UN 1866

14.2. Nom d'expédition des Nations Resin solution

unies:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L

Passenger LQ: Y344

Quantité dégagee: E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366

IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): < 5 %; < 90 g/l

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

Information supplémentaire

Observer les normes pour les produits chimiques interdits.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk



GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt, [3-(Triméthoxysilyl)propyl]-éthylènediamine, dérivés N-[(vinylphényl)méthylés], chlorhydrates. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)